



1516 - OPPOSITION AU MARIAGE

Poursuites contre Jeanne, fille de Jean Sanconnot, et contre Colas Bonvin, de Saint-Aventin-près-Verrières (hameau de Verrières), en 1516.

Le promoteur expose que l'accusée ayant mis opposition à la publication des bans de Colas Bonvin et de sa fiancée, le curé ou le chapelain de Saint-Aventin les a cités à ce jour.

En conséquence il requiert que l'accusée fasse connaître les motifs de son opposition.

Jeanne, interrogée sous serment, dit qu'il y a plus d'un an elle demeurait chez Jean Menevelle, dont la maison est contiguë à celle du père de Colas Bonvin.

Ce dernier la pressait de se livrer à lui, disant que si elle y consentait il la prendrait pour femme « et en loyaulté de mariage ».

A la faveur de ces promesses il l'a déflorée et a eu, il y a plus d'un an, des rapports charnels avec elle dans l'étable de Jean Menevelle.

Leurs derniers rapports remontent à l'époque des vendanges et ont eu lieu dans un pré, sous un noyer. Tant il y a, qu'elle est enceinte des œuvres de l'accusé.



Colas Bonvin, interrogé sous serment en présence du promoteur et de Jeanne, dit que s'il est allé quelquefois chez Jean Menevelle, c'est parce que ledit Menevelle est cabaretier et vend du vin, et non pas pour l'amour de Jeanne.

Il dit qu'il n'a jamais eu de rapports charnels avec elle ni avec aucune autre femme ou fille. Interrogé s'il consent à être visité par des gens experts à l'effet de savoir s'il a eu des rapports charnels avec aucune femme ou fille, il répond qu'il ne veut pas.

Jean Menevelle *dépose que Jeanne a été servante chez lui et qu'il l'a vue plus de mille fois seule avec Colas Bonvin. Ils badinaient ensemble, « elle l'espouilloit » (ce détail se retrouve dans la déposition de Babelette, femme de Jean Menevelle et dans celle de leur fils Guillaume, âgé de 14 ans).*

Ce dernier dépose en outre qu'il a vu Colas Bonvin se livrer sur la personne de Jeanne à des attouchements suspects.

Jeanne, femme" de Roger Brebiat, *de Saint Aventin-près-Verrières, dépose que, vers la saint Nicolas d'hiver, Jeanne lui dit que ses fleurs ou meustrues avaient disparu et qu'elle se sentait mal « et ne sçavoit qu'elle avoit ».*

La déposante lui demanda si elle avait été malade ou si elle s'était laissé connaître par quelqu'un, lui faisant remarquer que les femmes ne voient cesser leurs menstrues que par suite d'une maladie ou lorsqu'elles sont devenues enceintes.

Jeanne répondit qu'elle n'avait pas été malade et que personne ne l'avait connue, et elle la pria de vouloir bien porter de son urine à Troyes pour la faire voir à quelque médecin.

La déposante accéda à son désir et porta l'urine à Thomas Chaouot .

Celui-ci, après l'avoir examiné, dit que la personne de qui provenait cette urine avait perdu ses menstrues depuis quatre mois, et que cela venait de ce qu'elle avait été connue charnellement par quelqu'un; mais il ne pouvait dire si elle était enceinte.

Le procès se termine par un arrangement.

Colas Bonvin promet de donner à Jeanne 4 livres tournois et 4 boisseaux de froment, de payer tous les dépens. etc.

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, pages 367 et 368



4000 PROCESSIONNAIRES À LA PENTECÔTE 1702



25 may 1702

L'an mil sept cent deux le vingt cinquiesme jour du mois de may jour de l ascension, sest fait une procession ()tionnaire du Jubilé de l année Sainte, a laquelle ont assisté les paroissiens de verrieres, daude, montollain, Roüilly, St Julien, St pare les vosdes, vosdes, villemoyenne, clerey, fresnoy, St Aventin les verrieres, St martin les daude, Isles, les loges margueron, montceaux, Moussesey et St Lazard qui se sont toutes jointes proche Les Chartreux et toutes () corps ont este faire les quatre stations designes par monseigneur Levesque de Troyes audit troyes avec tout lordre et la devotion possible et sen sont retournées chacune chez elles avec le mesme ordre et l admiration d'un chacun Le mesme jour Il y avait bien 4000 personnes.

source : AD_Aube_5MI 572

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI